

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## SIMALFA 3217

Date de révision: 06.03.2017

Page 1 de 7

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

SIMALFA 3217

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs.

Fabrication de meubles. Construction de véhicules:

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Société: ALFA Klebstoffe AG

Rue: Vor Eiche 10

Lieu: CH-8197 Rafz

Téléphone: +41 43 433 30 30

Téléfax: +41 43 433 30 33

e-mail: msds@alfa.swiss

Internet: www.alfa.swiss

##### Fournisseur

Société: ALFA Klebstoffe AG

Rue: Vor Eiche 10

Lieu: CH-8197 Rafz

Téléphone: +41 43 433 30 30

Téléfax: +41 43 433 30 33

e-mail: msds@alfa.swiss

Internet: www.alfa.swiss

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+41 43 433 30 30

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Mentions de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P501

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### 2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

**SIMALFA 3217**

Date de révision: 06.03.2017

Page 2 de 7

**Caractérisation chimique**

Indications pour mélange: Acrylate. / CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène).

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
1314-13-2	oxyde de zinc			< 1 %
	215-222-5	030-013-00-7		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Changer les vêtements imprégnés.

**Après inhalation**

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Consulter impérativement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Cette information n'est pas disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Agents d'extinction appropriés: Eau. Mousse. Extincteur à sec.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Le produit lui-même n'est pas combustible.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel

Changer les vêtements imprégnés.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## SIMALFA 3217

Date de révision: 06.03.2017

Page 3 de 7

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Bien nettoyer les surfaces contaminées. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Les précautions nécessaires pour la manipulation des produits chimiques doivent être suivies.  
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### **Information supplémentaire**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver le récipient bien fermé.  
Protéger contre: Gel

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
1314-13-2	Oxyde de zinc (fumée) (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
		-	3		VLE courte durée	

#### **Conseils supplémentaires**

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### **Mesures d'hygiène**

Les précautions nécessaires pour la manipulation des produits chimiques doivent être suivies.  
Utiliser un équipement de protection individuel  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection appropriés, EN 166

#### **Protection des mains**

Porter des gants appropriés, EN 374

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## SIMALFA 3217

Date de révision: 06.03.2017

Page 4 de 7

### Protection respiratoire

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide:  
Couleur: blanc rouge  
Odeur: caractéristique

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 23 °C): 8.0-9.0 DIN 53785

#### Modification d'état

Point de fusion: non applicable  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >100 °C  
Point de ramollissement: non applicable  
Point d'éclair: non déterminé

#### Inflammabilité

solide: non applicable  
gaz: non applicable  
Limite inférieure d'explosivité: non applicable  
Limite supérieure d'explosivité: non applicable

#### Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable  
gaz: non applicable  
Température de décomposition: non déterminé

#### Propriétés comburantes

Non comburant.  
Pression de vapeur: non déterminé  
Densité (à 20 °C): env. 1.06 g/cm<sup>3</sup>  
Hydrosolubilité: miscible.  
Viscosité dynamique: env. 500 mPa·s

### 9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: env. 54 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas congeler.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## SIMALFA 3217

Date de révision: 06.03.2017

Page 5 de 7

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1314-13-2	oxyde de zinc				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	IUCLID	

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## SIMALFA 3217

Date de révision: 06.03.2017

Page 6 de 7

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## SIMALFA 3217

Date de révision: 06.03.2017

Page 7 de 7

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Information supplémentaire

Protéger contre: Gel

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,3,12.

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*